

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 Février 2021
Commune de SERVIES-EN-VAL

L'an Deux Mil vingt et un et le huit du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Martine ESCANUELA, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Arlette BAYLAC, Andréa BENET, Sébastien BOUETTE, Bastien CANET Ludovic CANIZARES, Philippe DE BRUYN, Martine ESCANUELA, Sabrina KRENKE BOUNOURE, Sébastien ORMIERES, Jean-Luc SEGUY, Sylvie SERGAS.

Absent excusé : Mme et M. Sébastien BOUETTE, Bastien CANET.

Secrétaire de séance : Mme Sabrina KRENKE BOUNOURE.

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Date convocation : 1^{er} février 2021

Le compte rendu de la séance du 22/12/2020 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Demande de subvention à la Région pour la toiture de l'église**

Mme le Maire rappelle que la toiture de l'église a besoin d'être révisée depuis déjà plusieurs années. Les plaques de flexotuile, posées sous les tuiles, sont abimées et ne sont plus étanches. L'entreprise Air Works était venue découvrir une petite partie du toit afin d'accéder à la charpente et constater si des dégâts ont été causés par ces fuites. Cette intervention a eu lieu le 5 avril 2019 et l'entreprise a établi un dossier avec photos et un compte rendu des travaux à effectuer ainsi qu'un chiffrage comprenant le remplacement d'une poutre au niveau de la toiture Nef, l'étanchéité entre le clocher et la toiture Nef, fabrication de 2 chevêtres pour la mise en sécurité des tuyaux des poêles, le remplacement de plaques flexotuile percées et un retuilage avec la pose de crochets visés dans la volige qui permettrons aux tuiles de ne pas glisser. Ces travaux sont indispensables et très urgents vu l'état du plafond de l'église qui est bien dégradé, ce bâtiment abrite une croix en pierre datant du 16ème siècle et classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le montant de ces travaux s'élève à 20 750,00 € HT soit 24 900,00 € TTC.

Des demandes de subventions ont été faites en 2019 à l'Etat, la Région et le Département. Seul le Département nous attribué une aide de 30%. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de l'Etat.

Madame le Maire propose aux membres du conseil de faire une demande d'aide auprès de la Région au titre du Fonds Régional d'Intervention.

Accepté à l'unanimité.

✓ **Composition Commissions Agglo**

L'agglo de Carcassonne lors du Conseil Communautaire du 18 Septembre 2020 a délibéré pour la création de Commission permanentes et d'études, ces commissions seront composées d'élus qui seront chargés d'étudier les dossiers par thématique en vue de préparer les délibérations et décisions qui seront soumises en Conseil Communautaire. Mme le Maire donne lecture des différentes commissions et demande qui souhaite en faire partie. Voir dans le tableau en annexe.

✓ **Devis Blason Tiquet**

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise Tiquet pour la confection d'un blason en bois de la commune. Ce devis s'élève à 680€ HT. Cette proposition est refusée à l'unanimité.

Voir avec la classe SEGPA du collège de Grazaille s'ils peuvent faire un motif en fer forgé pour la Mairie ou le foyer.

✓ **Questions diverses**

- M. Canizares demande quand la Colas viendra passer la balayeuse sur les chemins communaux qui viennent d'être goudronnés. Les renseignements vont être pris auprès de l'entreprise.

- Un devis va être demandé à Chimirec pour faire vider ces bidons d'huiles de vidanges stockés depuis longtemps à côté du hangar communal. Ensuite les bidons seront enlevés et il sera interdit d'en déposer d'autre sur ce site.

- La délimitation du domaine public au niveau de chez M. Quentin GAVIGNAUD et M. Robert GISBERT, Rue de la Courtine a été effectuée par le géomètre Géo Sud-Ouest, l'entreprise FONDATEC a effectué l'étude sol du mur appartenant à la commune et qui s'affaisse. Suite aux conseils du bureau d'étude et au vu de l'étude de sol au niveau du mur qui s'affaisse et qui doit être refait entièrement, il nous est conseillé de ne pas prendre de décision tant qu'une solution pour refaire ce mur sera trouvée.

Vu la complexité de ce mur, il est décidé de faire appel à l'Agence Technique Départementale pour nous conseiller et ensuite faire des demandes de subventions étant donné l'estimation importante de ces travaux.

La séance est levée à 20 h 30